

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-NEUF SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 13 septembre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine ALLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Thibault CARFANTAN, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Julie GAUDIN (*suppléante d'Anne-Gaud MILLORIT, absente*), Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Daniel MACE (*suppléant de Daniel COMMAULT, absent*), Caroline MERIAN, Catherine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLOT,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Jérémy BOULARD, Jean-François CORDON, Claudine MOISAN, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Sylvie HERVO

Délibération n°2023-157

Membres en exercice : 69 Présents : 58 Absents : 11 Pouvoirs : 5

**ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT 2023 – ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE
ASSOCIATION DIX7**

L'association DIX7, en tant que Fabriques de territoire a porté le projet avec les acteurs de Jospinet Vallée d'un Foodlab. Ce projet est désormais lancé sous le nom de la CLIC (Cuisine Libre Innovante et

Collaborative) grâce à un aménagement des lieux (cuisines pédagogique et professionnelles, animations d'atelier, accueil de porteur de projets et d'une cantine éphémère, ...).

L'association sollicite, au titre de l'année 2023, une subvention de fonctionnement pour le démarrage de ce projet, qui s'intègre parfaitement dans les objectifs du Plan Alimentaire Territorial de Lamballe Terre & Mer.

Au-delà des investissements effectués sur le site pour l'équiper et le mettre aux normes pour l'accueil de public et de professionnels, la CLIC s'est dotée d'une animatrice qui fait déjà vivre le lieu.

La CLIC a bien démarrée avec l'hébergement de "L'Atelier Romarin", qui propose ses services de chef à domicile et de traiteur événementiel. Ce créateur d'entreprise a pu notamment investir le lieu pour ses différentes préparations pendant la durée du festival de Rock'n Toques à Saint-Brieuc. Un Pizzaiolo vient tester la cuisson de ses pizzas dans le four dédié sur place avant le démarrage de son commerce ambulante. Les frères de la mer ont également ouvert à la saison estivale, tous les dimanches, une cantine éphémère nommée « La Bicoque » sur place. En parallèle, un programme d'animation a été réalisé pour participer à des ateliers culinaires estivaux et se poursuivra à la rentrée auprès des établissements scolaires notamment.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 septembre 2023,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la subvention complémentaire à verser en 2023 telle qu'elle figure ci-dessous :

Nom de l'association	Commune	Montant
DIX7	Lamballe-Armor	20 000 €

- PRECISE que la subvention liée au lancement de la Cuisine Libre Innovante et Collaborative soit utilisée pour le bon fonctionnement du lieu (cadre réglementaire et intégration des actions en lien avec le Plan Alimentaire du territoire),
- INDIQUE que les crédits sont inscrits au budget,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer toute convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

26 SEP. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

27 SEP. 2023

27 SEP. 2023
Pour le Président
Par délégation
de MICHEL
Directrice
Administration Générale